

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**La Ville de Mérignac déclenche le plan « Fortes chaleurs »,  
en prévision d'une vague de chaleur débutant ce jour et prévue jusqu'à la fin  
de la semaine**

Par anticipation du déclenchement du plan canicule et afin d'adapter au mieux les services de la municipalité auprès des habitants en général, des publics fragiles en particulier ainsi qu'à l'ensemble des agents de la municipalité, la Ville met en œuvre dès aujourd'hui le plan « Fortes Chaleurs ». \*

La Ville met en place des solutions opérationnelles pour les différents publics.

❖ **Pour les habitants en général**

- La Ville étend les horaires d'ouverture des parcs du Vivier et de Bourran jusqu'à 22h30 (au lieu de 21h15) afin de profiter de la fraîcheur de la fin de journée
- Elle adapte les lieux et les horaires des activités pour limiter les effets de chaleur

❖ **Personnes fragiles**

La Direction de l'Action Solidaire et Sociale centralise les demandes et propose des solutions :

- les personnes inscrites sur le registre « canicule » sont appelées régulièrement et il est rappelé aux intervenants à domicile les consignes liées aux problématiques de santé dues aux fortes chaleurs (déshydratation notamment).
- les personnes âgées et/ou handicapées sont orientées vers les foyers-restaurants des Fauvettes et du Jard, lieux frais identifiés, ouverts à tous. Même si certaines n'ont pas l'habitude d'y déjeuner, elles pourront s'y rendre.
- D'autres lieux frais municipaux comme la Maisons des Habitants de Beaudésert et de Chemin Long, le Restaurant Séniors de la Maison des Habitants d'Arlac leurs sont ouverts

❖ **Enfants**

La Ville adresse aux équipes un message de prévention dès le déclenchement du plan « Fortes chaleurs ». Les équipes éducatives sont chargées du relais auprès des familles et doivent adapter l'activité.

- Afin de limiter la déshydratation, il est demandé aux parents de donner aux enfants une bouteille ou une gourde et un verre. Dans chaque salle de classe des pichets d'eau seront mis à disposition
- Pour offrir le maximum de fraîcheur dans les classes, l'aération des écoles, des centres de loisirs et des crèches sera effectuée dès 6h30 par un agent municipal, dans chaque établissement.
- L'ensemble des salles accueillant des enfants est doté d'un ventilateur

- Le SIVU modifie les menus en privilégiant des « repas fraîcheur »

❖ **Squats / SDF**

- Liens avec le GIP Médiation (Squats) et le SAMU Social (SDF)
- La Médiation Sociale, la Police Municipale et le CCAS en lien, partagent des informations sur les personnes fragiles identifiées et les personnes en difficultés
- Des bouteilles d'eau et une douche sont mises à disposition au Relais des Solidarités

❖ **Le personnel municipal**

- Mise en place d'horaires adaptés pour le personnel des services généraux avec une prise de poste plus tôt

Des consignes seront diffusées régulièrement sur les réseaux sociaux de la Ville (Facebook, Twitter, Insta...) ainsi que sur le site internet avec un rappel des consignes :

- Se munir de gourdes/bouteilles, Boire régulièrement, Veiller à l'hydratation des plus fragiles
- Mouiller régulièrement la peau
- RPA : aération des logements tôt le matin, tard le soir, se protéger du Soleil en pleine journée
- Information des modifications d'horaires des parcs sur le site Internet de la Ville.

\* le plan « Fortes chaleurs » est déclenché lorsque les températures excèdent les 35°C le jour et 21°C la nuit pendant 3 jours consécutifs (Plan Canicule préfectoral)

**Contact presse :**

Elyse Perusseau

Chargée des relations presse et des publications

07 61 61 37 95 – [e.perusseau@merignac.com](mailto:e.perusseau@merignac.com)